



16.10.2020 - 15:00 Uhr

Loi sur le CO2: le TCS dit oui

Bern (ots) -

Le secteur des transports doit aussi prendre ses responsabilités pour que la Suisse atteigne les objectifs fixés par l'Accord de Paris. C'est l'avis du TCS qui a décidé de soutenir la nouvelle loi sur le CO2 après s'être fortement engagé pour atteindre un compromis acceptable. Le Club de la mobilité souligne en même temps que des mesures concrètes seront nécessaires pour accompagner les usagers de la route dans leur transition vers une mobilité individuelle durable.

En ratifiant l'Accord de Paris, la Suisse s'est engagée à adopter des mesures ambitieuses pour réduire ses émissions de CO2 jusqu'en 2030. Lors des travaux législatifs, le TCS s'est cependant battu pour obtenir un plafond raisonnable pour la majoration du prix des carburants, des valeurs cibles réalistes et le maintien du libre choix du moyen de transport.

La loi adoptée par les Chambres fédérales lors de sa session d'automne, qui réglera la politique climatique jusqu'en 2030, est une réponse acceptable. Elle a certes son prix, aussi pour la mobilité individuelle motorisée, mais celui-ci reste limité et la loi ne comporte pas d'interdictions. Ces acquis sont d'autant plus importants pour les habitants des zones périphériques qui ne bénéficient pas d'une offre compétitive de transports publics et qui devront utiliser encore longtemps des moteurs thermiques. En ce sens, il s'agit d'un compromis acceptable pour le TCS, qui estime que la Suisse doit prendre ses responsabilités.

En même temps, le TCS souligne que la seule adoption d'une loi CO2 ambitieuse ne suffira pas en elle-même, mais qu'il faudra aussi soutenir concrètement la population dans la transformation de sa mobilité individuelle. Dans un premier temps, la mobilité électrique y jouera un rôle important et son développement nécessitera des investissements conséquents de la part de la Confédération, des Cantons et des communes. Ils seront nécessaires pour permettre aux citoyens d'adopter cette nouvelle forme de mobilité, notamment en ce qui concerne l'infrastructure de recharge.

"Même si cette loi n'est pas parfaite, la Suisse doit faire le pas et se doter de cette loi CO2 ambitieuse. En même temps, il sera nécessaire de soutenir concrètement les usagers de la route dans leur transition vers une mobilité individuelle durable." a déclaré Peter Goetschi, Président central du TCS.

Contact:

Laurent Pignot, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 076 553 82 39,
laurent.pignot@tcs.ch, www.presse.tcs.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/10000091/100857484> abgerufen werden.